



VILLE DE MONTLUÇON

FAQ

COVID-19



APPEL GRATUIT

TABLE DES SUJETS

THEMATIQUE	SUJET	TITRE DE LA FICHE THEMATIQUE	
AUTRES	BENEVOLAT	Réserve citoyenne	page 4
AUTRES	DECHET	Collecte des ordures ménagères, bacs jaunes et déchets vert	page 5
AUTRES	DECHET	Déchetteries	page 6
AUTRE	IMPÔTS	Déclaration d'impôts 2020	page 7
AUTRES	DEMENAGEMENT	Déménagement	page 8
AUTRES	ENTREPRISE	Soutien aux entreprises	page 9
AUTRES	TELEVISION	Télévision – Problème de réception	page 10
COMMERCE	MARCHE	Accès aux marchés	page 11
COMMERCE	LA POSTE	Distribution du courrier et des colis	page 12
COMMERCE	COMMERCE	Liste des commerces accessibles et mesures de protection	page 13
COMMERCE	LA POSTE	Ouverture des bureaux de Poste	page 14
COMMERCE	COMMERCE	Réglementation des horaires des commerces	page 15
COVID-19	DEPISTAGE	Accès aux tests de dépistage	page 16
COVID-19	MAISON SANTE	Centre de consultation Covid-19 – Maison Santé de Bien-Assis	page 17
COVID-19	EAU POTABLE	Contamination en consommant de l'eau potable	page 18
COVID-19	MEDECIN	Démarches si symptômes	page 19
COVID-19	MASQUES	Fourniture de masques	page 20
COVID-19	PROTECTION	Gestes barrières	page 21
COVID-19	CAS COVID-19	Informations sur le nombre de cas de Covid-19 sur Montluçon	page 22
COVID-19	SYMPTÔMES	Symptômes de la maladie	page 23
DEPLACEMENT	JARDIN	Accès aux parcs et jardins	page 24
DEPLACEMENT	PROMENADE	Activités physiques et de promenade	page 25
DEPLACEMENT	ATTESTATION	Attestation de déplacement dérogatoire	page 26
DEPLACEMENT	VELO	C Vélo – Location de vélo	page 27
DEPLACEMENT	HANDICAPE	Sortie des personnes handicapées	page 28
DEPLACEMENT	STATIONNEMENT	Stationnement payant	page 29
DEPLACEMENT	BUS	Transport en bus – Réseau Maëlis	page 30
DEPLACEMENT	VOITURE	Transport solidaires du secteur de Marcillat en Combraille	page 32
DEPLACEMENT	TRAIN	Transports ferroviaires – Gare de Montluçon	page 33
DEPLACEMENT	CAR	Transports Interurbains – Gare de Montluçon	page 34
ENFANTS	VIOLENCE	Enfance maltraitée	page 35
ENFANTS	ECOLE	Inscriptions scolaires	page 36
ENFANTS	GARDE ENFANT	Accueil des enfants des personnels mobilisés	page 37
ENFANTS	GARDE ENFANT	Ecoles – Crèches – Structures périscolaires	page 38
MUNICIPALITE	DEM. ADMIN.	Borne multimédia pour les démarches administratives	page 40

TABLE DES SUJETS

THEMATIQUE	SUJET	TITRE DE LA FICHE THEMATIQUE	
MUNICIPALITE	EAU POTABLE	Eau potable – Astreinte – Intervention d'urgence	<i>page 41</i>
MUNICIPALITE	EAU POTABLE	Eau potable – Relevé des compteurs	<i>page 42</i>
MUNICIPALITE	EAU POTABLE	Eau potable & assainissement – Règlement des factures et délai de paiement	<i>page 43</i>
MUNICIPALITE	ETAT CIVIL	Etat Civil	<i>page 44</i>
MUNICIPALITE	ECLAIRAGE	Eclairage public et feux tricolores – Interventions d'astreinte	<i>page 45</i>
MUNICIPALITE	OBSEQUES	Informations funéraires	<i>page 46</i>
MUNICIPALITE	ASSOCIATIONS	Maisons des associations – Conditions d'accès	<i>page 47</i>
MUNICIPALITE	OBJET TROUVE	Objets trouvés	<i>page 48</i>
MUNICIPALITE	JARDIN	Réglementation des horaires des travaux de bricolage et de jardinage	<i>page 49</i>
MUNICIPALITE	RAF	Relations avec les familles – Paiement des prestations	<i>page 50</i>
MUNICIPALITE	ASSOCIATIONS	Salles associatives – Conditions d'accès et de réservation	<i>page 51</i>
SOCIAL	COURSES	Accompagnement aux courses	<i>page 52</i>
SOCIAL	AIDE	Aide à domicile	<i>page 53</i>
SOCIAL	AIDE	Aide alimentaire	<i>page 54</i>
SOCIAL	ASS. SOCIALE	Assistante sociale	<i>page 55</i>
SOCIAL	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	<i>page 56</i>
SOCIAL	MEDECIN	Consulter sans médecin traitant	<i>page 57</i>
SOCIAL	EMPLOI	Demandeur d'emploi – Actualisation mensuelle de situation	<i>page 58</i>
SOCIAL	EMPLOI	Demandeur d'emploi en fin de droits	<i>page 59</i>
SOCIAL	DON DU SANG	Don du sang	<i>page 60</i>
SOCIAL	COURSES	Livraison de courses à domicile	<i>page 61</i>
SOCIAL	REPAS	Livraison de repas à domicile	<i>page 62</i>
SOCIAL	LOGEMENT	Logement du personnel soignant	<i>page 63</i>
SOCIAL	LUNETTES	Lunettes cassées	<i>page 64</i>
SOCIAL	MISSION LOCALE	Mission Locale	<i>page 65</i>
SOCIAL	ORDONNANCES	Ordonnances médicales	<i>page 66</i>
SOCIAL	SOLITUDE	Personnes isolées	<i>page 67</i>
SOCIAL	REPAS	Préparations aux repas	<i>page 68</i>
SOCIAL	SDF	Sans domicile fixe	<i>page 69</i>
SOCIAL	SOLITUDE	Soutien psychologique	<i>page 70</i>
SOCIAL	DENTS	Urgence dentaire	<i>page 71</i>
SOCIAL	VIOLENCE	Violences intrafamiliales et conjugales	<i>page 72</i>
SOCIAL	VISITE	Visite des personnes hospitalisées ou en maison de retraite	<i>page 74</i>

AUTRES

RÉSERVE CITOYENNE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Orientation des personnes volontaires et bénévoles, qui souhaitent s'impliquer pour apporter leur aide aux associations sociales et de solidarité
DETAILS	<p>Les personnes volontaires sont recensées par la Municipalité et intégrées dans un fichier avec l'ensemble de leurs coordonnées afin d'être contactées.</p> <p>Une coordination sera assurée par la Ville auprès des associations pour une mise en relation avec les volontaires, les associations leur préciseront alors la nature des missions (ex : chauffeur livreur, distribution de repas...) en fonction de leurs besoins.</p>
CONTACT	<p>Donner ses coordonnées → Nom – prénom, → Adresse, → Numéro de téléphone</p> <p>Les personnes seront ensuite mises en relation avec les associations, pour finaliser leur engagement.</p>

AUTRES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, BACS JAUNES ET DÉCHETS VERTS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Dans le cadre des mesures de confinement comment est organisée la collecte des ordures ménagères et des points d'apport volontaire (verres, cartons...).
DETAILS	<p>La collecte des ordures ménagères, bacs jaunes, et des points d'apport volontaire est assurée par le SICTOM.</p> <p>Pour la collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes, les jours de passage des bennes ne changent pas. Cependant, les tournées étant plus courtes (moins de déchets à ramasser), les camions passent plus tôt que d'habitude. Les bacs doivent donc être sortis la veille de la collecte au soir.</p> <p>Les déchets verts sont à garder chez soi, et ne doivent pas être mis dans les bacs à ordures.</p> <p>Un tas d'herbe coupée au fond du jardin fait un excellent engrais.</p>
CONTACT	SICTOM <u>Tél</u> : 04 70 64 23 80 par mail : accueil@sictomrm.fr

AUTRES	
DÉCHETTERIES	
MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Conditions d'accès aux déchetteries à partir du 11 mai.
DETAILS	<p>Les déchetteries gérées par le SICTOM seront de nouveau ouvertes à tous les flux de déchets, à partir du 11 mai.</p> <p>L'accès à ces sites ne sera autorisé que <u>sur inscription préalable</u>, afin que les conditions d'accueil permettent de respecter les gestes barrières, mais également pour éviter un apport massif de déchets.</p> <p>Chaque usager disposera de 10 minutes pour effectuer ses dépôts.</p> <p>L'inscription doit se faire par l'intermédiaire : → du site Internet : www.rdv-decheterie.fr → par téléphone : 04 70 64 23 80.</p> <p><u>Sites et horaires</u> :</p> <p>→ Domérat – 49, avenue Ambroise Croizat, Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>→ Prémilhat – Zone d'activités commerciales du Pont Vert, Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>La plateforme de compostage de Givrette sur la commune de Domérat, ouverte durant la période de confinement, sera fermée aux particuliers à partir du 11 mai.</p> <p>Les demandes de cartes pour la réouverture de ces structures, peuvent se faire : → par courrier : SICTOM - Rue du Terrier – Givrette - 03410 DOMERAT → sur le site Internet : www.sictomrm.com</p>
CONTACT	SICTOM <u>Tél</u> : 04 70 64 23 80 par mail : accueil@sictomrm.fr

AUTRES

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2020

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités pour effectuer sa déclaration d'impôts 2020, sur les revenus 2019, dans le cadre de la période de confinement.
DETAILS	<p><u>Calendrier de la déclaration en ligne</u> :</p> <p>Celles-ci peuvent se faire sur le site Internet www.impots.gouv.fr à partir du lundi 20 avril 2020.</p> <p>Les dates limites de déclaration varient en fonction du département de résidence du contribuable :</p> <ul style="list-style-type: none">→ <u>département 01 à 19</u> : jeudi 4 juin à 23h59,→ <u>département 20 à 54</u> : lundi 8 juin à 23h59,→ <u>département 55 à 976</u> : jeudi 11 juin à 23h59. <p>Tous les usagers sont invités à déclarer en ligne, sauf s'ils ne disposent pas de connexion internet, ou s'ils estiment ne pas être en mesure de le faire.</p> <p>Pour déposer la déclaration en ligne, il faut se connecter, à partir du 20 avril, à son espace particulier avec son numéro fiscal et son mot de passe.</p> <p>Si l'usager ne s'est jamais connecté à son espace particulier, il doit rassembler 3 éléments pour créer son compte :</p> <ul style="list-style-type: none">le numéro fiscal, qui figure sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2019, ou sur la dernière déclaration de revenus,le numéro d'accès en ligne, qui apparaît sur la dernière déclaration de revenus, ou sur le courrier reçu pour déclarer en ligne. <p>Le revenu fiscal de référence, qui est indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu reçu en 2019.</p>
CONTACT	<p>Centre des Finances Publiques :</p> <ul style="list-style-type: none">→ par mail : t003030@dgfip.finances.gouv.fr→ <u>Tél</u> : 0 809 401 401

AUTRES

DÉMÉNAGEMENT

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités prévues par la réglementation pour déménager de son logement, à partir du 11 mai
DETAILS	<p>A partir du 11 mai, les déménagements sont autorisés, avec des différences selon la distance à laquelle se situe le nouveau logement.</p> <p>Les déménagements <u>dans un rayon de moins de 100 km, ou au sein du département de son domicile actuel</u>, sont possibles sans attestation à remplir.</p> <p>Les déménagements <u>sur de plus longues distances</u> sont autorisés « s'ils ne peuvent être reportés ».</p> <p>Le jour J, les locataires ou propriétaires doivent rédiger une déclaration sur l'honneur mentionnant le caractère indispensable du déménagement, ainsi que les adresses d'arrivée et de départ. Ce document doit rester en leur possession toute la durée du déménagement.</p> <p>De même une attestation de déplacement dérogatoire devra être complétée, en cochant la case « déplacement pour motif familial impérieux ». Il est conseillé de prendre contact avec les services de gendarmerie et de police de la commune du futur logement, afin de signaler son déménagement, et obtenir des précisions sur d'éventuelles restrictions locales spécifiques.</p> <p>Le nombre de participants pour le déménagement ne doit pas dépasser 5 personnes.</p> <p>→ Pour les locataires qui avaient posé leur congé, et qui n'ont pas l'obligation de partir, ils peuvent demeurer dans le logement après la date initialement fixée</p> <p>Cette autorisation doit être formalisée par une convention d'occupation précaire (exemple disponible sur le site Internet du gouvernement), signée du propriétaire et de l'occupant, par voie électronique si nécessaire, qui stipule notamment la date de sortie de ce dernier.</p> <p>Ce document n'exempte pas du paiement du loyer, qui est dû jusqu'à la fin de l'occupation du logement.</p> <p>→ La trêve hivernale a été prolongée, interdisant ainsi les expulsions de locataires jusqu'au 31 juillet 2020.</p>
INTERLOCUTEUR MAIRIE	Décision gouvernementale

AUTRES

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Informar les entreprises sur les mesures de soutien mises en place dans le cadre de la situation sanitaire actuelle dans les domaines : → de la vie professionnelle, → du télétravail, → des déplacements, → de l'impact économique, → des mesures administratives et financières, ...
CONTACT	→ Document précisant l'ensemble des dispositifs disponibles, et régulièrement mis à jour, sur le site Internet de Montluçon Communauté www.montlucon-communaute.com → Hotline de la Région, opérée par Auvergne Rhône Alpes Entreprises Tél : 0 805 38 38 69 (appel gratuit) Du lundi au vendredi, de 8h à 18h

AUTRES

TÉLÉVISION – PROBLÈMES DE RÉCEPTION

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Difficultés pour recevoir la télévision au sein de son logement par l'intermédiaire de la TNT
DETAILS	Certaines chaînes de télévision ne sont pas accessibles, ou sont brouillées, dans le cadre d'une réception par la TNT
CONTACT	Agence Nationale des Fréquences : → <u>Tél</u> : 09 70 818 818 → www.anfr.fr

COMMERCES

ACCÈS AUX MARCHÉS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'accès aux marchés.
DETAILS	<p>Depuis le 23 mars, la tenue des marchés, couverts ou non, est interdite par décret.</p> <p>Les marchés alimentaires suivants sont autorisés par la Préfecture de l'Allier, et réservés aux producteurs locaux :</p> <p>→ Fontbouillant : Parking du centre commercial, place André Puyet Le mardi, de 8h30 à 12h30,</p> <p>→ Ville Gozet : Le mercredi, de 8h30 à 12h30,</p> <p>→ Les Marais : Place de la Fraternité Le jeudi, de 8h30 à 12h30,</p> <p>→ Saint Jean : Place Normandie-Niemen Le vendredi, de 8h30 à 12h30,</p> <p>→ Producteurs locaux : Parvis d'Athanor Le vendredi, de 16h à 19h,</p> <p>→ Cité médiévale : Place de la Poterie, Notre Dame Le samedi, de 8h30 à 12h30.</p> <p>Ces marchés doivent se dérouler dans le respect des dispositions propres à garantir la santé publique : mesures d'hygiène, distances entre les participants, rassemblement inférieur à 100 personnes en même temps.</p>
CONTACT	Service Occupation du Domaine Public Tél : 04 70 02 55 50

COMMERCES

DISTRIBUTION DU COURRIER ET DES COLIS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	La poste adapte son organisation pour la distribution du courrier et des colis.
DETAILS	<p>A partir du 11 mai, la Poste va rétablir progressivement la distribution du courrier et des colis.</p> <p>→ le courrier sera distribué 6 jours par semaine, soit du lundi au samedi.</p> <p>→ Pour les envois livrés à votre adresse (courrier simple ou suivi, Colissimo sans signature), votre facteur ou livreur vous le déposera dans votre boîte aux lettres.</p> <p>→ Pour les Colissimo avec signature ou les lettres recommandées : votre facteur / livreur peut vous demander par SMS votre accord pour une livraison dans votre boîte aux lettres.</p> <p>Le facteur / livreur peut aussi vous demander de prendre une photo de votre signature que vous aurez apposée sur un papier libre ou toute autre modalité qui permette d'éviter les contacts directs.</p> <p>→ Un nouveau service permettra d'envoyer une lettre recommandée de chez soi. Pour se faire, il faut se munir d'une étiquette d'affranchissement spécifique, disponible sur le site postal. Le facteur collecte ensuite la lettre au cours de sa tournée.</p>
CONTACT	<u>Tél</u> : Accueil la Poste – Courriers / Colis : 3631

COMMERCES

COMMERCES ACCESSIBLES & MESURES DE PROTECTION

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Afin de ralentir la propagation du COVID-19, plusieurs catégories d'établissements ne peuvent plus accueillir de public et d'autres sont autorisées à rester ouvertes.
DETAILS	<p>A compter du 11 mai, la majorité des commerces ouvriront, en respectant des mesures de protection sanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none">→ le nombre de personnes dans le magasin sera limité,→ la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne devra être respectée,→ le personnel devra être protégé,→ le port du masque sera recommandé pour le personnel, comme pour les clients, lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Un commerçant pourra imposer le port du masque dans son magasin. <p>Les bars, cafés et restaurants restent fermés jusqu'à la fin du mois de mai. Une décision sur leur éventuelle réouverture sera prise, par le gouvernement, le 2 juin.</p> <p>Pour les centres commerciaux de plus de 40 000 m², les préfets pourront décider de les maintenir fermés s'ils estiment que la zone de chalandise de ces commerces va au-delà du bassin de vie. Dans ce cas, seuls les magasins alimentaires et essentiels déjà ouverts situés à l'intérieur du centre commercial restent ouverts.</p>

INTERLOCUTEUR MAIRIE

Décision gouvernementale

COMMERCES

OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Accès aux bureaux de Poste. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, via le site et les applications numériques de La Poste.</p>
DETAILS	<p><u>Bureaux</u></p> <p><u>Montluçon Château - Place Piquand :</u> Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, et le samedi, de 9h à 12h30.</p> <p><u>Montluçon République - Rue Docteur Robert Gagne :</u> Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi, de 9h à 12h30.</p> <p><u>Montluçon Fontbouillant – Avenue de Fontbouillant :</u> Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h45.</p> <p><u>Conseillers Financiers :</u> Les rendez-vous en face à face avec les conseillers bancaires sont reportés ou réalisés à distance par téléphone.</p> <p><u>Relais postes :</u></p> <p><u>Le Celtique - 112, avenue John Kennedy :</u> Du lundi au vendredi, de 8h à 13h.</p> <p><u>Le Capri - 72, avenue du 8 mai 45 :</u> Du lundi au vendredi, matin et après-midi</p>
CONTACT	<p><u>Tél</u> : Accueil la Poste – Courriers / Colis : 3631 <u>Tél</u> : La Banque Postale : 3639 <u>Tél</u> : Accueil Professionnel : 3634</p>

COMMERCES

RÉGLEMENTATION DES HORAIRES DES COMMERCES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Réglementation des horaires d'ouverture des commerces sur la commune de Montluçon.
DETAILS	<p>Depuis le 25 mars, un arrêté préfectoral règlement les conditions d'ouverture des commerces sur la commune de Montluçon, durant la période de confinement.</p> <p>→ Les commerces alimentaires de détail ne sont plus autorisés à accueillir du public entre 21h et 5h.</p> <p>→ Les commerces de vente à emporter ne peuvent exercer leur activité professionnelle entre 21h et 5h.</p>

COVID-19

ACCÈS AUX TESTS DE DÉPISTAGE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Comment se faire dépister ?
DETAILS	<p>L'accès aux tests de dépistage se fait sur prescription de son médecin traitant.</p> <p>Si le patient est orienté vers un dépistage, les démarches à réaliser et documents à fournir seront précisés par le médecin et le laboratoire d'analyses.</p> <p>Centre Hospitalier : Muni de son ordonnance, prendre RDV, par téléphone, auprès du laboratoire du centre hospitalier. Tél : 04 70 02 30 30</p> <p>Laboratoire Gen Bio Montluçon : Site de l'hôpital privé Saint François, avenue Pierre Troubat. → Muni de son ordonnance, prendre RDV sur le site Internet du laboratoire, www.genbio.fr</p> <ul style="list-style-type: none">- Choisir Covid-19, comment prendre RDV, en savoir +,- Sélectionner « Commencer la démarche »,- Choisir « St François – Laboratoire de Montluçon »- Compléter le formulaire en ligne.- Prendre RDV sur le site www.doctolib.fr, afin de choisir l'heure du RDV.- Envoyer ensuite sur l'adresse mail : convid-montlucon@genbio.fr les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">+ en objet du mail : NOM, PRENOM et DATE DE NAISSANCE,+ dans le corps du mail : toute information clinique,+ en pièces jointes : l'ordonnance, l'attestation de sécurité sociale et la mutuelle, ainsi que le numéro de téléphone portable. <p>→ Si le patient n'a pas de connexion internet, il peut envoyer un SMS, avec la photo des différentes pièces justificatives précisées ci-dessus, au 06 25 65 37 75. Un RDV lui sera alors précisé par téléphone.</p> <p>→ Si le patient ne peut effectuer aucune des démarches précédentes, il peut prendre contact avec le 06 25 65 37 75, pour f</p>

COVID-19

CENTRE DE CONSULTATION DÉDIÉ AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19 MAISON DE SANTÉ DE BIEN-ASSIS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de fonctionnement du centre de consultation dédié au Covid-19.
DETAILS	<p>Dans les locaux de la Maison de santé de Bien-Assis, rue des Hirondelles (Œuf de Bien-Assis à proximité du château)</p> <p>Les patients, dont les symptômes laissent suspecter une infection au Covid-19, seront orientés vers ce centre par leur médecin traitant, pour consultation.</p> <p>Ces consultations doivent permettre d'éviter que les patients éventuellement contaminés aillent au cabinet de leur médecin généraliste, et qu'ils croisent d'autres patients.</p> <p>Les patients font l'objet d'un protocole d'accueil spécifique, pour limiter les risques de contamination.</p> <p>→ Prendre contact par téléphone avec son médecin traitant, qui prendra RDV auprès du centre.</p> <p>→ Dans le cas où la personne n'a pas de médecin traitant il convient de contacter la régulation de l'association des médecins libéraux.</p> <p>Tél : 04.70.48.57.87.</p>
DISPOSITIONS SPECIFIQUES	<p>LE PATIENT DOIT ÊTRE ORIENTÉ PAR SON MEDECIN TRAITANT OU LA REGULATION</p> <p>IL NE DOIT PAS TELEPHONER OU SE PRESENTER SUR PLACE SANS RDV.</p>

COVID-19

CONTAMINATION EN CONSOMMANT L'EAU POTABLE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Une contamination par le virus Convi-19 peut-elle être envisagée en consommant de l'eau potable ?
DETAILS	<p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les procédés de production de l'eau potable utilisés, filtration et désinfection, permettent d'éliminer le virus et garantir la sécurisation de la distribution de l'eau potable.</p> <p>Des analyses sont réalisées au quotidien par le service de l'Eau et de l'Assainissement en lien avec l'Agence Régionale de la Santé.</p>
CONTACT	<p>Service de l'Eau et de l'Assainissement Par mail à l'adresse : contact.sea.agglo.montlucon@gmail.com. Tél : 04 70 08 23 60 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.</p>

COVID-19

DÉMARCHES SI SYMPTÔMES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Quelles démarches à engager si des symptômes sont constatés ?
DETAILS	<p><u>Si médecin traitant</u> :</p> <p>→ prendre contact par téléphone,</p> <p><u>Si pas de médecin traitant</u> :</p> <p>→ Prendre contact par téléphone avec le centre de régulation médicale libérale :</p> <p><u>Tél : 04 70 48 57 87</u></p> <p>Ouvert 7j/7</p>
CONTACT	Numéro d'information national : <u>Tél : 0 800 130 000</u>

COVID-19

FOURNITURE DE MASQUES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Demande de fourniture de masques de la part de la population.
DETAILS	<p>A ce jour, il n'y a pas de masques de disponible pour la population.</p> <p>La distribution est réservée aux professionnels de santé suivants, en fonction des priorités définies au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none">→ médecins généralistes et médecins spécialisés,→ chirurgiens-dentistes,→ infirmiers,→ masseurs kinésithérapeutes,→ sages-femmes,→ pharmaciens <p>La distribution s'effectue en pharmacie, sur présentation d'un document justifiant de l'une de ces qualités, notamment la carte professionnelle. Les masques sont gratuits pour ces professionnels.</p>

COVID-19

GESTES « BARRIÈRES »

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Afin de ralentir la propagation du COVID-19, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :
DETAILS	<ul style="list-style-type: none">→ Se laver les mains très régulièrement ;→ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;→ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades ;→ Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;→ Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

COVID-19

INFORMATIONS SUR LE NOMBRE DE CAS DE COVID-19 SUR MONTLUÇON

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Informations sur le nombre de cas de Covid-19 recensé sur le territoire de Montluçon.
DETAILS	Le recensement du nombre de cas de Covid-19 sur le territoire de Montluçon, et plus largement du département de l'Allier dépend des services de l'Etat : → Préfecture de l'Allier → Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes
CONTACT	Préfecture de l'Allier : → site Internet : www.allier.gouv.fr l'Agence Régionale de Santé (ARS) → site Internet : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr Tél : 04 72 34 74 00

COVID-19

SYMPTÔMES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Quels sont les symptômes de contamination par le virus Covid-19 ?
DETAILS	<p>Les symptômes les plus fréquemment constatés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Fièvre,→ Maux de tête,→ Courbatures,→ Toux sèche,→ Disparition du goût et de l'odorat,→ Grande fatigue, <p>Chez les personnes âgées, ont également été constatés :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Diarrhée,→ troubles de l'équilibre,→ modification du comportement, <p>L'aggravation de l'état du patient se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none">→ une respiration rapide,→ une accentuation de la toux sèche.
CONTACT	Numéro d'information national : Tél : 0 800 130 000

DÉPLACEMENT

ACCÈS AUX PARCS ET JARDINS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Conditions d'accès aux parcs et jardins, à partir du 11 mai
DETAILS	<p>L'Allier étant considéré comme département « vert », où la circulation épidémique est faible :</p> <p>→ l'accès aux parcs et jardins est autorisé à partir du 11 mai, sans restriction.</p> <p>→ les promenades en forêts sont également autorisées,</p> <p>→ l'accès aux plages et lacs reste interdit, au moins jusqu'au 2 juin.</p> <p>Des dérogations pourront être accordées par le Préfet, sur demande du Maire. Pour ce faire, un dispositif et des aménagements suffisants devront être présentés, permettant de garantir la distanciation physique.</p>

DÉPLACEMENT

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PROMENADE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'activités physiques et de promenade prévues à partir du 11 mai.
DETAILS	→ la pratique d'un sport individuel en extérieur est autorisée, sans limite de durée et de distance. → la pratique de sport dans les lieux couverts, de sport collectif et de sport de contact est interdite.

DÉPLACEMENT

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Mesures prévues pour les déplacements dans le cadre du déconfinement, à partir du 11 mai.
DETAILS	<p><u>Déplacements sans autorisation</u> :</p> <p>Les déplacements sans autorisation seront possibles à partir du 11 mai : → dans le département de son domicile, sans limite de distance, → dans les autres départements, avec une limite correspondant à un rayon de 100 km autour de son domicile, distance calculée à vol d'oiseau. L'utilisateur devra être muni d'un justificatif de domicile.</p> <p><u>Déplacement avec autorisation</u> :</p> <p>Pour un déplacement à plus de 100 km de son domicile, en dehors de son département de domicile, l'utilisateur devra être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire.</p> <p>Ces déplacements ne seront autorisés que pour les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • motifs familiaux impérieux, • motifs professionnels impérieux.
PRESENTATION FREQUENCE	<p>L'attestation de déplacement dérogatoire peut être au choix imprimée ou rédigée sur papier libre selon le modèle téléchargeable en ligne. En revanche, l'attestation employeur doit être visée par l'employeur.</p> <p>Cette attestation est disponible en format numérique. Elle est accessible à l'adresse suivante : https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/</p> <p>Pour chaque déplacement, une attestation de déplacement dérogatoire doit être renseignée et signée le jour même du déplacement : cette attestation n'est donc valable qu'une fois et doit être renouvelée au besoin.</p> <p>Pour les personnes aveugles ou malvoyantes, l'attestation de déplacement dérogatoire n'est pas nécessaire à titre exceptionnel. <u>Les personnes aveugles ou malvoyantes doivent alors présenter une carte d'invalidité, ou un document justifiant d'un tel handicap.</u></p> <p>Seuls le document officiel du ministère de l'Intérieur, l'attestation numérique disponible sur le site du ministère ou une attestation sur l'honneur sur papier libre peuvent être utilisés comme justificatifs.</p>
SANCTIONS	Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 € avec une possible majoration à 375 € et 1 500 € en cas de récidive.
INTERLOCUTEUR MAIRIE	Décision gouvernementale

DÉPLACEMENT

C VELO – LOCATION DE VÉLO

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'utilisation du service C Vélo à partir du 11 mai.
DETAILS	<p>Le dispositif C Vélo, permettant la location d'un vélo, sera de nouveau opérationnel pour le public, à compter du 11 mai.</p> <p>Les locations seront possibles en fonction du nombre de vélos disponibles, et selon les modalités habituelles.</p> <p>Les vélos seront désinfectés après chaque retour de location.</p> <p>Le vélo est à retirer à l'espace MAELIS, 21, rue du Faubourg Saint Pierre à Montluçon, sur rendez-vous.</p> <p>En raison du déconfinement progressif, le prêt gratuit proposé, depuis le 10 avril, aux agents du centre hospitalier n'est pas renouvelé.</p>
CONTACT	<p>Réseau Maëlis Tél : 04 70 05 02 67 Mail : maelis@keolis.com Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h.</p>

DÉPLACEMENT

SORTIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Les modalités de déplacement pour les personnes handicapées ont été adaptées.
DETAILS	<p>Ces modifications s'appliquent pour les personnes en situation de handicap domiciliées chez elles, leurs parents ou leurs proches.</p> <p>→ Leurs sorties, soit seules soit accompagnées, en voiture ou non, <u>ne sont pas limitées à 1h, ni contraintes à 1km du domicile, ni régulées dans leur fréquence et leur objet.</u></p> <p>→ La personne handicapée ou son accompagnant doit justifier aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap.</p>

DÉPLACEMENT

STATIONNEMENT PAYANT

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de stationnement sur les voies et parkings à partir du 11 mai 2020.
DETAILS	<p>Le stationnement reste gratuit, sur tous les emplacements de stationnement matérialisés en zone orange et en zone verte, jusqu'au 31 mai 2020.</p> <p>Le stationnement reste payant au niveau des parkings d'ouvrage et de surface gérés par la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none">→ parking souterrain Ville Gozet, à proximité de la place Jean Dormoy (400 places) – uniquement par abonnement,→ parking souterrain Saint Pierre, boulevard Carnot (219 places) – par abonnement et tarifs horaires.→ parking Mairie, rue de la Gironde (213 places) – par abonnement et tarifs horaires, gratuit de 19h à 9h, les dimanches et jours fériés. Les stationnements de moins d'une heure sont gratuits.
CONTACT	Service gestion du Domaine Public Tél : 04 70 02 55 00

DÉPLACEMENT

TRANSPORTS EN BUS – RÉSEAU MAELIS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Organisation du réseau des transports urbains de l'agglomération à partir du 11 mai.</p>
DETAILS	<p>Toutes les lignes du réseau Maëlis, A, B, C, D, E, F, G du Dimanche et Maeva, seront en service à partir du 11 mai, sur la base des horaires de vacances scolaires. Les lignes 1, 2 et 3, sur réservations, cesseront de fonctionner à compter du 10 mai.</p> <p>Le port du masque sera obligatoire pour monter à l'intérieur de l'ensemble des véhicules.</p> <p>Un espace d'un mètre devra être respecté entre chaque usager. Pour ce faire, un marquage au sol adapté sera présent au sein de chaque véhicule. De même, environ un siège sur deux sera neutralisé.</p> <p>La vente des billets à bord des véhicules reste suspendue, jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Il est conseillé de privilégier, autant que possible, l'achat de titres via l'application mobile « m-ticket Maëlis », et la boutique en ligne Maëlis. Les titres de transports sont vendus à l'espace Maëlis, rue du Faubourg Saint Pierre, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les différents dépositaires peuvent également vendre des cartes rechargeables de 10 voyages, à 9,90 €.</p> <p>Afin d'assurer le respect des règles de distanciation, la montée à bord pourra être refusée en fonction du nombre de personnes présentes à l'intérieur des véhicules.</p> <p>De même, en fonction de la capacité des véhicules et du respect des mesures de distanciation, certains arrêts pourront ne pas être marqués.</p> <p><u>Modalités concernant les abonnements :</u></p> <p>→ <u>Abonnés annuels en prélèvement automatique</u> : aucun prélèvement ne sera effectué pour le mois d'avril 2020, sur l'intégralité des abonnements.</p> <p>→ <u>Abonnés annuels en paiement comptant</u> : la durée de l'abonnement annuel sera prolongée d'un mois sur l'intégralité des abonnements.</p> <p>→ Pour <u>les abonnés mensuels ayant souscrit un abonnement pour le mois de mars</u>, les éventuelles mesures compensatoires sont en cours de réflexion, et seront communiquées dès un retour à la normale au sein du réseau MAELIS.</p>

	<p>→ Les abonnements et titres ayant été achetés avant la mise en place des plans de transport adaptés, et n'ayant pas été validés, restent valables et ne seront décomptés que lors de la première validation dans le bus.</p>
CONTACT	<p>Réseau Maëlis Tél : 04 70 05 02 67 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h.</p>

DÉPLACEMENT

TRANSPORTS SOLIDAIRES DU SECTEUR DE MARCILLAT EN COMBRAILLE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'utilisation du service de transports solidaires existant sur le secteur de Marcillat-en Combraille.
DETAILS	Le dispositif de mise à disposition d'un véhicule électrique, pour les conducteurs solidaires, est suspendu jusqu'à nouvel ordre.
CONTACT	Réseau Maëlis Tél : 04 70 05 02 67 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h.

DÉPLACEMENT

TRANSPORTS FERROVIAIRES – GARE DE MONTLUÇON

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de fonctionnement des transports ferroviaires depuis la gare de Montluçon.
DETAILS	<p>L'information sur les circulations des trains TER est disponible chaque jour pour le lendemain, à partir de 17h, sur le site Internet TER de la région Auvergne Rhône Alpes : www.ter.sncf.com/auvergne.rhone.alpes</p> <p>Le port du masque est obligatoire en gare et dans les trains.</p> <p>La réservation du voyage est obligatoire pour tous les trains.</p> <p>Pour faire respecter la distanciation physique, des mesures de régulation des accès pourront être appliquées pour certains trains. Dans ce cas, l'usager doit être muni d'un coupon d'accès, en complément de son titre de transport valide. Ce coupon ne sera pas disponible en gare, et devra être téléchargé sur Internet, au préalable.</p>
CONTACT	SNCF Tél : 09 69 32 21 41

DÉPLACEMENT

TRANSPORTS INTERURBAINS – GARE DE MONTLUÇON

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de fonctionnement des transports interurbains en bus depuis la gare routière de Montluçon, à partir du 11 mai.
DETAILS	<p><u>Lignes régulières :</u> L'ensemble des lignes régulières du réseau de l'Allier circuleront, selon le plan de transport des vacances scolaires, à partir du lundi 11 mai. Les services de transport à la demande, ainsi que les services à réservation, fonctionneront normalement.</p> <p><u>Mesures de protection prises pour ces transports :</u> → le port du masque est obligatoire pour les usagers. → la vente des titres de transports à bord des véhicules est suspendue, la gratuité est appliquée, → la montée par la porte avant est suspendue, l'accès se fait par la porte arrière. → des sièges sont condamnés pour respecter la distanciation physique entre deux passagers, afin de faire respecter les distances de sécurité.</p> <p><u>Transports scolaires :</u> Les transports scolaires pour les élèves de maternelles et de primaires circuleront aux horaires de desserte habituelle, pour l'année 2019-2020, à compter du mardi 12 mai. <u>Tous les élèves de plus de 6 ans devront porter un masque dans les transports scolaires.</u> Un masque en tissu leur a été fourni par le département de l'Allier, et des masques fournis par la Région seront également disponibles auprès du conducteur et de l'accompagnateur. <u>Il est demandé aux parents de bien vouloir accompagner leur enfant au point d'arrêt, et jusqu'à l'arrivée de l'autocar.</u></p> <p>Contact : → par Tél : 04 70 34 14 00 → par mail : transports03@allier.fr</p>
CONTACT	Conseil Départemental de l'Allier – Centrale de réservation Tél : 0 800 800 966 Du lundi au vendredi de 9h à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

ENFANCE

ENFANCE MALTRAITÉE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violences commises sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger.</p>
DETAILS	<p>119 - Numéro National L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique</p> <p><u>Recommandations</u> Face au risque de burnout parental notamment lorsqu'un enfant ou un bébé ne cesse de pleurer, des conseils existent :</p> <p>→ Rompre l'isolement : joindre un proche ou quelqu'un de confiance au téléphone</p> <p>→ Atténuer le sentiment de persécution par le bruit des pleurs : allumer la radio ou la télévision</p> <p>→ Consulter le « guide des parents confinés : 50 astuces de pro » publié par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, disponible sur https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-desfemmes/autres/guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro/</p> <p>→ Laisser l'enfant en sécurité dans son lit quitte à le laisser pleurer</p> <p>→ Demander de l'aide par tous les moyens, y compris en contactant son médecin traitant son pédiatre, ou en appelant le 15</p>

ENFANTS

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'inscription scolaires pour la rentrée 2020.
DETAILS	<p>Les rendez-vous prévus pour procéder aux inscriptions scolaires sont annulés durant la période de confinement.</p> <p>Les dossiers d'inscription sont à transmettre auprès du service Affaires Scolaires.</p> <p>→ par courrier : <i>Service Affaires Scolaires</i> <i>Cité Administrative</i> <i>Esplanade Georges Pompidou – 1, rue des Conches – CS13249</i> <i>03106 MONTLUÇON CEDEX</i></p> <p>→ par mail : service.affairescolaires@mairie-montlucon.fr</p> <p><u>Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :</u></p> <p>→ la Fiche d'inscription remplie, disponible sur le site Internet de la Ville de Montluçon, www.montlucon.com, vos démarches, inscription scolaire.</p> <p>→ Le livret de famille ou l'extrait de l'acte de naissance ou les pièces d'identité des parents et enfant(s) et l'original du jugement de divorce,</p> <p>→ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'électricité, de téléphone, quittance de loyer...</p> <p>→ En cas de séparation, une attestation sur l'honneur de la personne ayant la garde de l'enfant,</p> <p>→ En cas d'absence de la famille sur Montluçon, une attestation sur l'honneur de la personne hébergeant l'enfant (carte d'identité et justificatif de domicile).</p> <p>A fournir en plus pour les écoles hors secteur ou hors commune :</p> <p>→ La Fiche de dérogation remplie.</p>
CONTACT	Service Affaires Scolaires : → <u>Tél</u> : 04 70 02 55 72

ENFANTS

ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 A 11 ANS PERSONNEL MOBILISÉ

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Mise en place d'un accueil des enfants, âgés de 3 à 11 ans, sur le territoire de Montluçon pour le personnel mobilisé pour gérer la pandémie.
DETAILS	→ <u>Personnel mobilisé concerné par cette mesure</u> : - personnel soignant ; - gendarme ; - pompier ; - policier ; → <u>Enfance – Jeunesse (3 à 11 ans)</u> : Du lundi au vendredi, de 7h à 19h, à l'école Emile Zola.
CONTACT	Inscriptions auprès du service Relations avec les Familles <u>Tél : 04 70 02 55 66</u> Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h. Le jeudi, de 13h30 à 16h.

INTERLOCUTEUR MAIRIE

Direction Enfance Jeunesse Education – C. Sureau

ENFANTS

ECOLES – CRECHES – STRUCTURES PERISCOLAIRES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités d'accueil des enfants dans les écoles, crèches et structures scolaires, à partir du 11 mai et jusqu'au 25 mai.
DETAILS	<p><u>Ecoles</u> :</p> <p>Toutes les écoles maternelles et primaires de Montluçon ouvrent leurs portes aux enfants de grandes sections de maternelles, de CP et de CM2, à partir du 12 mai 2020. Les classes pourront accueillir jusqu'à 15 enfants.</p> <p>Une distribution de masques en tissu a été organisée pour les élèves de CP à CM2, le 7 mai dernier. D'autres distributions sont prévues au cours de la semaine du 11 au 15 mai.</p> <p><u>Structures d'accueil périscolaires</u> :</p> <p>Pour les classes concernées, les structures d'accueil périscolaires seront également ouvertes à partir du 12 mai. Celles-ci seront réservées aux enfants dont les deux parents travaillent, et qui sont déjà inscrits auprès de ces dispositifs.</p> <p>Les activités se répartissent entre le centre d'accueil le matin et le soir, une restauration à midi avec un plat chaud et une étude le soir.</p> <p>Les familles devront effectuer leurs réservations sur le portail familles de la ville, ou par téléphone auprès du service Relations avec les Familles. Les familles inscrites au préalable, mais qui ne souhaitent pas laisser leurs enfants sur ces dispositifs à partir du 11 mai, pourront annuler leurs réservations, sans que celle-ci fasse l'objet d'une facturation.</p> <p><u>Accueil de loisirs</u> :</p> <p>Pour les familles dont les deux parents travaillent, un accueil de loisirs h à sera assuré le mercredi, de 7h à 19h, à l'école Paul Lafargue.</p> <p>Les familles doivent s'inscrire sur le portail familles de la ville, ou par téléphone auprès du service Relations avec les Familles.</p> <p><u>Crèches</u> :</p> <p>Pour les enfants de moins de 3 ans, les crèches ouvrent à partir du 12 mai. Pour les structures municipales d'accueil collectif (Gulliver et l'Escale des Doudous), la facturation sur contrat habituel est désactivée, et se fera par jour de présence.</p>

CONTACT	Inscriptions auprès du service Relations avec les Familles Tél : 04 70 02 55 66 Le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00. Le jeudi, de 13h30 à 16h00
----------------	--

INTERLOCUTEUR MAIRIE	Direction Enfance Jeunesse Education – C. Sureau
-----------------------------	--

MUNICIPALITÉ

BORNE D'ACCÈS MULTIMÉDIA POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Bornes d'accès multimédia en libre-service à la cité administrative pour permettre aux usagers de réaliser leurs démarches administratives.
CONTACT	Pendant la période de confinement, la borne est fermée.

MUNICIPALITÉ

EAU POTABLE ASTREINTE – INTERVENTION D'URGENCE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Intervention en urgence des équipes d'astreinte du service de l'Eau et de l'Assainissement.
DETAILS	Uniquement pour les urgences techniques : → fuite sur le réseau, → présence d'eau jaune au robinet, → absence d'eau au robinet
CONTACT	Service de l'Eau et de l'Assainissement Tél : 04 70 08 23 60 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

MUNICIPALITÉ

EAU POTABLE – RELEVÉ DES COMPTEURS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Intervention auprès des particuliers des agents du service Eau et Assainissement pour procéder au relevé des compteurs d'eau.
DETAILS	<p>A partir du 30 mars, et pour une durée de 15 jours, le relevé des compteurs d'eau sera réalisé sur les secteurs suivants :</p> <p>➔ Buffon – Les Iles / Les Guineberts / Avenue Président Auriol / Lycée Paul Constans / Ecole de Gendarmerie.</p> <p>Du lundi au vendredi, de 8h à 19h.</p> <p>Si le compteur est positionné sur le trottoir ou compteur cible, le relevé s'effectue à distance, sans accès au domicile.</p> <p><u>Si le compteur est au sein du logement, de la cave, ou du garage, l'agent n'intervient pas. Le riverain doit envoyer son index de compteur auprès du service Eau et Assainissement :</u></p> <p>→ en priorité par mail : contact.sea.agglo.montlucon@gmail.com</p> <p>→ Tél : 04 70 08 23 60</p> <p>Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.</p>
CONTACT	<p>Service de l'Eau et de l'Assainissement</p> <p>Par mail : contact.sea.agglo.montlucon@gmail.com.</p> <p>Tél : 04 70 08 23 60</p> <p>Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.</p>

MUNICIPALITÉ

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT RÈGLEMENT DES FACTURES ET DÉLAI DE PAIEMENT

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de règlement des factures d'eau potable et d'assainissement et possibilité d'obtenir des facilités ou un échéancier de paiement.
DETAILS	<p><u>Règlement des factures :</u></p> <p>Le règlement des factures peut s'effectuer de deux façons :</p> <p>→ sur le site Internet de Montluçon Communauté :</p> <p>www.montlucon-communauté.com (utiliser le navigateur CHROME), Rubrique « Vivre et habiter » / « Vos démarches » / « Payer la facture » / « Payer en ligne ».</p> <p>→ par courrier et chèque :</p> <p>Renvoyer son coupon avec le règlement par chèque dans l'enveloppe jointe à l'adresse précisée sur le coupon.</p> <p>→ par carte bancaire, auprès de la trésorerie de Montluçon. Le lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, ainsi que le mardi et le jeudi, de 8h30 à 12h00. <u>Tél</u> : 04 70 02 29 80.</p> <p><u>Délai ou échéancier de paiement :</u></p> <p>Seul le Trésor Public est habilité pour accorder un délai de paiement ou adapter l'échéancier des règlements.</p> <p>Centre des Finances Publiques :</p> <p>→ par mail : t003030@dgfip.finances.gouv.fr → <u>Tél</u> : 04 70 02 29 80</p>
CONTACT	Service de l'Eau et de l'Assainissement <u>Tél</u> : 04 70 08 23 60 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

INTERLOCUTEUR MAIRIE	Service Eau et Assainissement – P. RULLION
----------------------	--

MUNICIPALITÉ

ÉTAT CIVIL

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de contact et horaires du service Etat Civil, à partir du 11 mai.
DETAILS	<p>L'accueil des usagers au guichet de l'Etat Civil, se fera <u>uniquement sur rendez-vous</u>, du lundi au vendredi, de 10h à 16h.</p> <p>Un accueil téléphonique sera organisé pour permettre de renseigner les usagers et de prendre les rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.</p> <p>A partir du 11 mai, la remise des titres et compléments de dossiers de titres en attente seront privilégiés.</p> <p>La reprise des rendez-vous pour les dépôts des cartes nationales d'identité sera effective à partir du 19 mai.</p> <p>La reprise des rendez-vous pour les dépôts de passeport est programmée à partir du 2 juin.</p> <p>Plusieurs démarches peuvent être entreprises par l'intermédiaire du site Internet de la ville de Montluçon, ou sur le site Internet www.service-public.fr</p>
CONTACT	<p>Tél : poste 1225 ou 1226 (par transfert), Tél : 04 70 02 55 22</p> <p>Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30</p> <p>Accueil physique du lundi au vendredi, de 10h à 16h, <u>sur RDV</u></p>

INTERLOCUTEUR MAIRIE	Direction des Affaires Juridiques et des Services à la Population – P. DUGNAT
----------------------	---

MUNICIPALITÉ

ÉCLAIRAGE PUBLIC – FEUX TRICOLORES INTERVENTIONS D'ASTREINTES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Interventions en cas de dysfonctionnement constaté sur le réseau d'éclairage public ou sur le réseau des feux tricolores.
CONTACT	Prendre contact avec le numéro vert : Tél : 0 800 463 879

MUNICIPALITÉ

INFORMATIONS FUNÉRAIRES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de contact et horaires pour les informations funéraires.
DETAILS	<p>Informations funéraires : Orienter vers Régine BAPTISTA, compte tenu des nombreuses spécificités. → par téléphone : <u>Tél</u> : poste 1230 (par transfert), <u>Tél</u> : 04 70 02 55 23 Du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h → Accueil physique : Du lundi au vendredi de 10h à 16h, <u>sur RDV.</u></p> <p>Liste des Pompes funèbres : <u>Tél</u> : poste 1228 (par transfert), <u>Tél</u> : 04 70 02 55 00</p> <p>Lors des enterrements, le nombre de personnes est limité à 20, Lors des crémations, le nombre de personnes est limité à 2,</p> <p>Cimetières : A compter du 30 avril les cimetières sont de nouveau ouverts au public, du lundi au dimanche, 8h à 19h.</p> <p>Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder aux cimetières en voiture, durant les heures de présence du gardien. En dehors de ces créneaux horaires, l'accès aux cimetières est limité aux piétons.</p>
CONTACT	→ par téléphone : <u>Tél</u> : poste 1230 (par transfert), <u>Tél</u> : 04 70 02 55 23 Du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h → Accueil physique : Du lundi au vendredi de 10h à 16h, <u>sur RDV.</u>

INTERLOCUTEUR MAIRIE

Pôle Aménagement du Territoire et services Techniques – P. Rullion

MUNICIPALITÉ

MAISONS DES ASSOCIATIONS – CONDITIONS D'ACCÈS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Conditions d'accès pour les associations disposant de locaux permanents dans les maisons des associations.
DETAILS	<p><u>Sites concernés</u> :</p> <p>Boris Vian – Saint Vincent – Molière – Robert Lebourg – Fontbouillant</p> <p>L'accès à ces maisons des associations est interdit par arrêté municipal, jusqu'à la fin de la période de confinement.</p> <p>Cette disposition s'applique pour les associations disposant de locaux au sein de ces structures.</p> <p>Dispositions prises pour la distribution du courrier auprès de ces associations :</p> <ul style="list-style-type: none">→ aucun accès possible aux cases courriers,→ le courrier est conservé par la Poste et sera distribué dès la fin de la période de confinement.→ l'association peut organiser la réexpédition de son courrier à une autre adresse, sur demande auprès de la Poste : <p>par mail : valerio.giordani@laposte.fr</p>
CONTACT	Service Vie Associative : Tél : 04 70 02 56 42

MUNICIPALITÉ

OBJETS TROUVÉS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Les objets trouvés sont déposés à l'accueil de l'Hôtel de Ville – Place Jean Jaurès.
CONTACT	<p><u>Permanence téléphonique</u> : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.</p> <p><u>Tél</u> : poste 1845 (par transfert), <u>Tél</u> : 04 70 02 56 99</p> <p>Accueil du public <u>sur rendez-vous uniquement</u>, Du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h.</p>

INTERLOCUTEUR MAIRIE

Direction des Affaires Juridiques et des Services à la Population – N. MAUDEUX

MUNICIPALITÉ

RÉGLEMENTATION HORAIRES DE TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Un arrêté municipal réglemente les horaires de travaux de bricolage et de jardinage, afin d'assurer la tranquillité du voisinage.
DETAILS	<p><u>Article R1334-31 du Code de Santé Publique :</u> Aucun bruit ne doit, par sa répétition, ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... Une règle qui s'applique de jour comme de nuit.</p> <p>L'arrêté municipal du 24 novembre 1999, relatif à la lutte contre le bruit, fixe les horaires des travaux de bricolage et de jardinage : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.</p>
CONTACT	Service Hygiène – Santé : <u>Tél</u> : 04 70 02 55 65

MUNICIPALITÉ

RELATIONS AVEC LES FAMILLES PAIEMENT DES PRESTATIONS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de paiement par la population des prestations proposées par le service Relations avec la Population.
DETAIL	<p>Le service Relations avec les Familles sera ouvert à partir du 11 mai, et recevra le public <u>uniquement sur rendez-vous</u> pour les démarches concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">- le paiement en espèce (prévoir l'appoint correspondant à la facture à régler).- les inscriptions aux activités,- toutes autres demandes. <p>Le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, Le jeudi, de 13h30 à 16h00.</p> <p>Les rendez-vous sont à prendre par téléphone. Tél : 04 70 02 55 66</p> <p>Le règlement peut toujours s'effectuer par chèques bancaires → déposés dans la boîte aux lettres de la cité administrative, → adressés par courrier : <i>Cité Administrative</i> <i>Service Relations avec les Familles</i> <i>1 rue des Conches</i> <i>03 100 MONTLUCON</i></p>
CONTACT	<p>Relations avec les Familles <u>Tél</u> : Poste 1217 (par transfert), <u>Tél</u> : 04 70 02 55 66 Le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, Le jeudi, de 13h30 à 16h00.</p>

INTERLOCUTEUR MAIRIE

Direction Enfance Jeunesse Education – S. BRULE

MUNICIPALITÉ

SALLES ASSOCIATIVES CONDITIONS D'ACCÈS ET DE RÉSERVATION

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Conditions d'accès aux salles associatives, mises à disposition des associations par la collectivité, pour leurs activités.
DETAILS	<p>Par arrêté municipal, l'accès à ces salles associatives est interdit durant la période de confinement.</p> <p>Cette interdiction s'applique aux associations, et aux particuliers, ayant des créneaux réguliers ou ponctuels déjà réservés durant la période de confinement.</p> <p>Aucune réservation de salles, pour les mois à venir, n'est enregistrée à ce jour.</p> <p>Contact à prendre avec le service Vie Associative, dès la fin de la période de confinement.</p>
CONTACT	Service Vie Associative : Tél : 04 70 02 56 42

SOCIAL

ACCOMPAGNEMENT AUX COURSES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Associations qui interviennent pour accompagner, lors de leurs déplacements, les personnes pour faire leurs courses.
CONTACT	<p>→ <u>ADMR – Cap Senior 03</u> : <u>Tél</u> : 04 70 64 97 69 Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Interventions 7j/7, de 8h à 20h. Astreinte d'urgence en dehors des horaires d'ouverture : <u>Tél</u> : 06 68 90 14 10</p> <p>→ <u>AMPAD</u> : <u>Tél</u> : 06 80 62 95 42 – 06 85 99 20 20 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h. Interventions 7j/7, 24h/24.</p> <p>→ <u>Bien Vivre à Domicile</u> : <u>Tél</u> : 04 70 04 03 33 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30 (le vendredi 17h).</p> <p>→ <u>COVIVA</u> : <u>Tél</u> : 04 70 07 39 90 – 06 23 54 21 27 Du lundi au vendredi de 9h à 17h, Interventions 7j/7,</p> <p>→ <u>Coup de Main</u> : <u>Tél</u> : 04 70 05 43 10 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.</p>

SOCIAL

AIDE A DOMICILE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Associations qui interviennent à domicile pour aider à réaliser les actes essentiels de la vie :</p> <ul style="list-style-type: none">→ le lever et le coucher,→ la toilette,→ la mobilité,→ l'entretien du logement, les travaux ménagers,→ la préparation des repas,
CONTACT	<ul style="list-style-type: none">- <u>AD SENIORS</u> : Tél : 06 75 28 97 08 Du lundi au vendredi de 10h à 16h - Interventions 7j/7 et 24h sur 24- <u>ADEF PLUS (JOB SERVICES)</u> : Tél : 04 70 05 49 99- <u>ADMR – Cap Senior 03</u> : Tél : 04 70 64 97 69 – Astreinte d'urgence hors ouverture : 06 68 90 14 10 Du lundi au vendredi de 9h à 17h – Interventions 7j/7, de 8h à 20h.- <u>AMPAD</u> : Tél : 06 80 62 95 42 – 06 85 99 20 20 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h – Le samedi de 9h à 12h. Interventions 7j/7 et 24h/24.- <u>Bien Vivre à Domicile</u> : Tél : 04 70 04 03 33 Lundi au vendredi de 8h30 -12h30 et de 13h30 - 17h30 (le vendredi 17h)- <u>Coup de Main</u> : Tél : 04 70 05 43 10 Permanence tél du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.- <u>COVIVA</u> : Tél : 04 70 07 39 90 – 06 23 54 21 27 Agence 9h à 12h et 13h30 à 18h Permanence tél du lundi au vendredi de 9h à 17h - Interventions 7j/7- <u>SOLUTIA</u> : Tél : 06 28 42 00 22 – 06 70 02 57 40 / joignable 7jr/7 et 24h/24 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

SOCIAL

AIDE ALIMENTAIRE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Associations et structures proposant une aide alimentaire d'urgence, sous la forme de colis alimentaires.
CONTACT	<p>→ Resto-solidaire :</p> <p>Depuis le 9 avril, reprise des distributions de colis alimentaires aux bénéficiaires déjà inscrits. Tél : 06 16 26 67 76</p> <p>En cas d'urgences, celles-ci sont traitées en partenariat avec le CCAS ou les assistantes sociales. Contact : CCAS - Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - Tél : 04 70 02 55 90</p> <p>→ Secours Populaire :</p> <p>Tél : 04 70 05 85 02</p> <p>Uniquement pour les familles aidées habituellement.</p> <p>→ CAARUD :</p> <p>Tél : 04 70 05 56 29</p> <p>Uniquement pour les personnes déjà suivies par cette structure.</p> <p>→ Croix Rouge :</p> <p>Tél : 09 70 28 30 00 - 7j/7, plutôt les après-midis à partir de 15h, sur Montluçon et communes environnantes.</p> <p>Paniers alimentaire et hygiène prévus pour une durée de 4 jours, pour une personne, et livrés gratuitement. Le coût des paniers peut être pris en charge par la Croix Rouge, si la précarité est avérée.</p> <p>→ Conseil départementale de l'Allier – Antenne Montluçon Ouest-Allier :</p> <p>Tél : 04 70 34 15 00</p> <p>Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h 30 à 16h30.</p> <p>Attribution de chèques d'accompagnement personnalisés transmis par courrier.</p> <p>→ Les Restos du Coeur :</p> <p>Distribution de colis constitués de denrées alimentaires, ou de produits d'hygiène, aux bénéficiaires.</p> <p>En cas d'urgences, celles-ci sont traitées en partenariat avec le CCAS ou les assistantes sociales.</p> <p>Prendre les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone) et les transmettre auprès du coordonnateur de la cellule.</p>

SOCIAL

ASSISTANTE SOCIALE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités pour prendre contact avec les assistantes sociales, pour accompagner les situations familiales fragiles.
CONTACT	→ Conseil départemental de l'Allier – Antenne Montluçon Ouest-Allier : Tél : 04 70 34 15 00 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h 30 à 16h30.

SOCIAL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Priorité aux situations d'urgence sociales, et notamment alimentaires.
DETAILS	Aides légales : → pour la domiciliation et le retrait du courrier, → pour l'instruction des dossiers d'aide légale, → pour l'aide médicale d'Etat, Aide alimentaire d'urgence.
CONTACT	Centre Communal d'Action Sociale Tél : 04 70 02 55 90 → Permanence téléphonique Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. → Accueil physique uniquement sur rendez-vous Hôtel de Ville – Place Jean Jaurès Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h..

INTERLOCUTEUR MAIRIE	Direction de l'Action Sociale – P. DUMAS
----------------------	--

SOCIAL

MÉDECIN – CONSULTER SANS MÉDECIN TRAITANT

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Comment consulter si l'on a pas de médecin traitant ?
CONTACT	→ Centre Médical Avicenne Tél : 04 43 56 00 63 Ouvert 7j/j, de 10h à 23h, Centre Hospitalier (dans les locaux des anciennes urgences) Rue du Cheveau Fug,

SOCIAL

DEMANDEURS D'EMPLOI ACTUALISATION MENSUELLE DE SITUATION

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités pour permettre aux demandeurs d'emploi de procéder à l'actualisation mensuelle de leur situation.
DETAILS	<p>→ Les demandeurs d'emploi sont invités à procéder à leur actualisation mensuelle. L'actualisation doit être réalisée tous les mois pour pouvoir rester inscrit et continuer à toucher l'allocation.</p> <p>→ L'actualisation mensuelle doit se faire en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur le site Internet : www.pole-emploi.fr,- sur l'application pour smartphone « pole emploi »,- par téléphone au 3949. <p><u>Les bornes en agence Pole Emploi ne sont pas accessibles.</u></p> <p>A noter qu'il peut s'avérer nécessaire de renseigner le nombre d'heures travaillées et de fournir des justificatifs de revenus. Plus tôt l'actualisation est faite, plus vite les allocations afférentes sont versées.</p> <p><u>Un retard d'actualisation peut par ailleurs générer une radiation de Pole Emploi et la perte des allocations.</u></p>
CONTACT	Pôle Emploi <u>Tél</u> : 3949 www.pole-emploi.fr

SOCIAL

DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE DROITS

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Situation des demandeurs d'emploi en fin de droits durant la période de confinement.
DETAILS	<p>Pour les demandeurs d'emploi qui arrivent en fin de droits <u>entre le 1er mars et la fin de la période de confinement</u> :</p> <p>→ le prolongement du versement de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi qui reçoivent l'allocation chômage :</p> <ul style="list-style-type: none">- qui arrivent en fin de droit pendant la période indiquée, qu'ils soient saisonniers ou intérimaires,- qui auraient éventuellement retravaillé au cours de la période d'indemnisation (la rallonge de la durée de leur droit sera réalisée après la fin de la période de confinement),- les intermittents du spectacle, qui bénéficient d'un report de la « date anniversaire » à la fin du confinement, <p>→ le prolongement de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), dont le renouvellement des droits sera étudié à la sortie du confinement.</p>
CONTACT	Pôle Emploi <u>Tél</u> : 3949 www.pole-emploi.fr

SOCIAL

DON DU SANG

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Des collectes de sang sont organisées sur le territoire de Montluçon par l'Etablissement Français du Sang.
DETAILS	<p>Les prochaines collectes de sang sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Le lundi 6 avril – Cité Administrative (Bât D), de 10h30 à 13h30.→ Le lundi 27 avril – Cité Administrative (Bât D), de 10h30 à 13h30. <p>Les personnes souhaitant participer à cette collecte doivent avoir sur eux une attestation de déplacement dérogatoire remplie. Il convient de cocher la case « déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ».</p> <p>L'attestation sera tamponnée par l'Etablissement Français du Sang.</p> <p>→ <u>NE PAS VENIR A JEUN.</u></p> <p>→ Pour un premier don du sang, se munir d'une pièce d'identité.</p> <p>Le donneur devra, au préalable, obtenir une autorisation du médecin responsable du prélèvement.</p>
PUBLIC CONCERNE	<ul style="list-style-type: none">→ Etre majeur et avoir entre 18 et 70 ans,→ Etre en bonne santé, et peser au minimum 50 Kg,

SOCIAL

LIVRAISON DE COURSES À DOMICILE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Associations qui interviennent pour effectuer les courses de premières nécessité, puis les livrer à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none">→ alimentation,→ produits d'hygiène,→ médicaments <p>...</p>
CONTACT	<p>→ ADEF PLUS (JOB SERVICES) : Tél : 04 70 05 49 99</p> <p>→ Coup de Main : Tél : 04 70 05 43 10 Permanence téléphonique Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.</p> <p>→ United Bikers ONG (Les bikers de l'arrondissement de Montluçon) : Tél : 09 63 57 46 25 De 8h à 19h sans interruption et chaque jour du confinement</p> <p>→ AD Seniors : Tél : 06 75 28 97 08 Du lundi au vendredi 10h à 16h Interventions 7jr/7 et 24h/24</p> <p>→ ADHAP Services : Tél : 04 70 05 93 31 ou 04 70 05 93 63 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h</p> <p>→ Association des musulmans de Montluçon – As Salam : Tél : 07 62 24 18 95 ou 07 68 96 84 94 Livraison le mardi et le vendredi à partir de 15h30. Les commandes de courses et de pharmacie doivent être passées, au plus tard 24h, à l'avance.</p> <p>→ Protection Civile : Tél : 06 20 65 48 60 Du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 16. Livraison de courses : - sur commande auprès du « Drive » des supermarchés, - sur commande du demandeur auprès du magasin sélectionné, qui communiquera le montant de la facture, afin que la somme à payer et le nom du magasin soit libellés sur le chèque. L'association dépose le chèque auprès du commerce, récupère, puis livre les courses au domicile du demandeur.</p>

SOCIAL

LIVRAISON DE REPAS PRÉPARÉS À DOMICILE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Associations et structures qui proposent un service de livraison de repas à domicile.
CONTACT	<p>→ <u>COVIVA</u> : Tél : 04 70 07 39 90 – 06 23 54 21 27 Du lundi au vendredi de 9h à 17h Interventions 7j/7</p> <p>→ <u>STB (Saveurs et traditions du bocage)</u> : Tél : 04 70 51 45 10 <u>Possibilité d'adapter les repas en fonction de certains régimes,</u></p> <p>→ <u>SOGIREST</u> : Tél : 04 70 05 69 91 <u>Possibilité d'adapter les repas en fonction de certains régimes,</u></p> <p>→ <u>FAITOUT TRAITEUR</u> : Tél : 04 70 29 05 86</p> <p>→ <u>AUX BONS PETITS PLATS</u> : Tél : 04 70 03 39 35</p> <p>→ <u>JEFF TRAITEUR</u> : Tél : 04 70 07 89 90 – 06 61 74 11 95 <u>Possibilité d'adapter les repas en fonction de certains régimes,</u> <u>Possibilité de livrer des repas avec aliments mixés ou coupés.</u></p>

SOCIAL

LOGEMENT PERSONNEL SOIGNANT

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités pour orienter le personnel soignant vers des solutions d'hébergement et de restauration en dehors du domicile familial.
CONTACT	<p>LOGEMENT</p> <p>→ <u>Pour le personnel hospitalier et de l'hôpital privé Saint François</u> : Internat du lycée Madame de Staël – capacité de 40 chambres, Contact : M. MANIER (agent du centre hospitalier) <u>Tél</u> : 04 70 02 30 06 – 06 14 29 68 51</p> <p>→ Pour le personnel libéral (médecins et infirmiers libéraux) : Internat du lycée Albert Einstein – capacité de 48 chambres, Contact : M. GRAVIER Tél : 06 08 34 88 33 mail : fg.gravier@orange.fr</p> <p>RESTAURATION</p> <p>Elle est assurée par le centre hospitalier, sous la forme d'un plateau repas composé d'une entrée, d'une viande ou d'un poisson, d'un légume vert ou d'un féculent, d'un fromage, d'un dessert et d'un petit pain.</p> <p>La commande doit être effectuée la veille, avant 17 heures, pour le repas du lendemain. Pour le week-end, la commande doit être passée avant 17 heures, pour les 4 repas.</p> <p><u>Tarifs</u> : Client extérieur – 7,95 € Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèces (en appoint). Disponibilité de 12h30 à 13h30 au self-service de l'hôpital (situé au-dessus de l'informatique), avec la possibilité de réceptionner les deux plateaux pour la même journée.</p> <p>Contact et réservation par mail : p.zak@ch-montlucon.fr</p>

SOCIAL

LUNETTES CASSÉES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de remplacement des lunettes cassées auprès des opticiens, dans le cadre de la période de confinement.
DETAILS	<p>Les opticiens mettent en place des permanences, pour permettre aux usagers qui auraient besoin d'une intervention en urgence sur leurs lunettes, de les contacter.</p> <p>→ Pour connaître la liste des opticiens et les modalités de contact sur toute la France : www.urgenceopticien.fr</p> <p><u>Pour Montluçon</u> :</p> <p>LISSAC – 28, boulevard de Courtais Le mardi et le vendredi, de 9h à 13h, sur RDV Tél : 04 70 28 10 86</p>

SOCIAL

MISSION LOCALE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Modalités de contact et services proposés par la Mission Locale durant la période de confinement.</p>
DETAILS	<p>La mission Locale peut apporter une réponse aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans, sur les thématiques suivantes : l'emploi, l'orientation et la formation, la mobilité, leurs droits sociaux, la crise sanitaire actuelle...</p> <p>L'accueil physique des usagers sur le site de l'Hôtel de Ville est suspendu, ainsi que sur l'ensemble des permanences extérieures.</p> <p><u>Contact :</u> → les conseillers sont joignables sur leurs mails, les adresses sont disponibles sur le site Internet : www.mission-locale-montlucon.fr → un formulaire de contact est également disponible sur ce site Internet. → Une permanence téléphonique est mise en place : <u>Tél</u> : 04 70 05 28 74 Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h</p> <p>Les services suivants sont proposés aux jeunes, avec le soutien d'un conseiller :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Mieux se connaître, identifier leurs compétences et leurs centres d'intérêts,→ Construire leur projet de formation, et le cas échéant de se former,→ Envisager un parcours en alternance,→ Se renseigner sur le marché du travail, les entreprises et les métiers,→ Se préparer à postuler à un emploi et de valider leur CV. <p>Des entretiens individuels et des ateliers collectifs sont désormais susceptibles d'être organisés en vidéoconférence.</p> <p><u>Le paiement des allocations dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) et la Garantie Jeunes est maintenu.</u></p> <p><u>Le traitement des urgences sociales, en particulier alimentaires par les assistantes sociales de la structure et sur orientations d'un conseiller en insertion se poursuit en collaboration avec l'ensemble des services sociaux locaux.</u></p>

SOCIAL

ORDONNANCES MÉDICALES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de renouvellement du traitement pour une maladie chronique, alors que l'ordonnance est périmée.
DETAILS	<p>→ Pour éviter toute interruption d'un traitement chronique pour le patient, lorsque la validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, les pharmacies peuvent délivrer un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance afin de garantir la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020.</p> <p>→ Le traitement est alors délivré dans la limite d'une période d'un mois, avant de pouvoir être renouvelé.</p> <p>→ Ces médicaments sont remboursés par l'Assurance maladie, dans les conditions habituelles.</p> <p>→ Attention, réglementation spécifiques pour les médicaments contenant des substances à propriétés hypnotiques ou anxiolytiques. Se rapprocher de son pharmacien.</p>

SOCIAL

PERSONNES ISOLÉES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Inscription des personnes isolées sur un fichier, afin qu'elles soient contactées par téléphone au cours de la semaine pour prendre de leurs nouvelles.
DETAILS	Les agents municipaux du service Vie Sociale et Autonomie et Hygiène Santé appellent la personne 2 fois par semaine, pour prendre de ses nouvelles : → Rappel des gestes barrières, → Rappel des obligations de confinement, → Prise de nouvelle sur l'état de la personne, → Réponse aux questions éventuelles, → Discussion sur sujets divers pour apporter un moment de réconfort.
CONTACT	Appeler le numéro vert 0801 902 409 pour vous inscrire sur la liste

SOCIAL

PRÉPARATION DE REPAS À DOMICILE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Associations qui interviennent à domicile pour accompagner les personnes à préparer leurs repas.
CONTACT	<p>→ <u>ADMR – Cap Senior 03</u> : <u>Tél</u> : 04 70 64 97 69 Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Interventions 7j/7, de 8h à 20h. Astreinte d'urgence en dehors des horaires d'ouverture : <u>Tél</u> : 06 68 90 14 10</p> <p>→ <u>AMPAD</u> : <u>Tél</u> : 06 80 62 95 42 – 06 85 99 20 20 Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h. Interventions 7j/7, 24h/24.</p> <p>→ <u>Bien Vivre à Domicile</u> : <u>Tél</u> : 04 70 04 03 33 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30 (le vendredi 17h).</p> <p>→ <u>COVIVA</u> : <u>Tél</u> : 04 70 07 39 90 – 06 23 54 21 27 Du lundi au vendredi de 9h à 17h, Interventions 7j/7,</p> <p>→ <u>Coup de Main</u> : <u>Tél</u> : 04 70 05 43 10 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.</p>

SOCIAL

PERSONNE SANS DOMICILE FIXE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Associations et structures proposant une aide principalement orientée vers les personnes sans domicile fixe.</p>
CONTACT	<p>→ Tous Solidaires 03 : Tél : 07 45 72 02 12 Distribution de produits alimentaires, ou autre, selon les besoins demandés à l'avance (produits d'hygiène, couverture...) Les mardis, jeudis et samedis. Les lieux sont indiqués d'une semaine sur l'autre aux bénéficiaires.</p> <p>→ CARRUD – La Passerelle : Tél : 04 70 05 56 29 Possibilité de douche, lave-linge, dépannage alimentaire. Plus spécifiquement pour les personnes suivies par cette association, ou faisant l'objet d'une addictologie.</p> <p>→ VILTAÏS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Montluçon) : Tél : 04 70 08 42 00 ou Tél : 115 (7j/7 – 24h/24 – gratuit). Possibilité d'hébergement Pour les personnes en grandes difficultés économiques, familiales, en mal de logement, de santé ou d'insertion. Distribution de produits alimentaires les lundis après-midis sur le site de Nerdre auprès des personnes connues, mais aussi sur inscriptions du CCAS ou des assistantes sociales. Un examen des ressources et des charges sera réalisé pour tout nouvel inscrit.</p> <p>→ Croix Rouge : Tél : 09 70 28 30 00 Paniers alimentaire et hygiène prévus pour une durée de 4 jours, pour une personne, et livrés gratuitement. Le coût des paniers peut être pris en charge par la Croix Rouge, si la précarité est avérée.</p> <p>→ Ordre de Malte : Panier repas délivrés place Piquand, le jeudi et le dimanche, de 9h à 10h et distribution par l'intermédiaire de maraudes.</p> <p>→ Les Restos du Coeur : Distribution de colis constitués de denrées alimentaires, ou de produits d'hygiène, aux bénéficiaires. En cas d'urgences, celles-ci sont traitées en partenariat avec le CCAS ou les assistantes sociales. Prendre les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse, téléphone) et les transmettre auprès du coordonnateur de la cellule.</p>

SOCIAL

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Association proposant une écoute chaleureuse, rassurer, informer, identifier les risques et orienter vers d'autres services si nécessaire. Des professionnels de la santé mentale sont également disponibles pour apporter un soutien psychologique.
CONTACT	Croix Rouge : <u>Tél</u> : 09 70 28 30 00

SOCIAL

URGENCE DENTAIRE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Modalités de contact d'un dentiste, en cas d'urgence, durant la période de confinement.
DETAILS	<p>Il convient de prendre dans un premier temps contact avec son dentiste habituel, qui évaluera le degré d'urgence de l'intervention.</p> <p>Si le dentiste habituel n'est pas joignable, ou si le patient n'a pas de dentiste, il peut contacter le centre de régulation départemental.</p> <p>Tél : 0 970 500 205</p> <p><u>Tél</u> : 04 70 20 03 33</p>

SOCIAL

VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET CONJUGALES

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	<p>Associations, Institutions et organismes proposant des informations, des conseils juridiques, un accompagnement dans les démarches, un soutien psychologique, un hébergement en cas de violences intrafamiliales et conjugales.</p>
CONTACT	<p>→ <u>CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE L'ALLIER</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél : 04 70 35 10 69 - 06 43 55 16 43 - mail : cidff.03@orange.fr <p><u>Contact anonyme gratuit et confidentiel</u></p> <p>Accueil, écoute et prise en charge globale et dans la durée des personnes victimes de toutes formes de violences. Accompagnement pour un retour à une complète autonomie par une équipe pluridisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - juriste (droit de la famille et procédures...) - conseillère emploi-formation (projet professionnel et recherche d'emploi...) <p>- lieu d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences : sans rendez-vous, premier accueil, écoute et orientation de la personne selon ses besoins et souhaits, lieu d'échange et de convivialité CIDFF - 30 bis rue des serruriers – 03100 Montluçon Le lundi et le mercredi, de 10 h à 17 h</p> <p>→ <u>JUSTICE ET CITOYENNETÉ 03</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tél : 06 33 75 34 56 - mail : jec03.avmontlucon@orange.fr <p><u>Contact anonyme gratuit et confidentiel</u></p> <p>Association d'aide aux victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil, écoute, information sur les droits des victimes d'infractions pénales, administratives et judiciaires, - accompagnement tout au long de la procédure judiciaire, accompagnement procès, information dossier demande d'indemnisation, - soutien psychologique <p>→ VIOLENCES FEMMES INFO (Numéro national) : <u>Tél : 3919</u></p>

Numéro d'écoute anonyme et gratuit pour victimes ou témoins.
N'apparaît pas sur les factures téléphoniques.
Informations sur les démarches à suivre et, si la victime le souhaite, orientation vers une association locale. Du lundi au vendredi de 9 h à 22 h le week-end de 9 h à 18 h.

→ **Application smartphone « App'elles » :**

Gratuite, cette application propose trois services : alerter, joindre les services d'urgences et informer.

Elle peut être téléchargée sur tout téléphone portable. En appuyant sur ce dernier, la personne qui se sent menacée peut déclencher en toute discrétion un appel vers trois proches de confiance dont les noms auront été préenregistrés, mais également vers les numéros d'urgence 112 et 114 ainsi que vers la plate- forme de signalement du ministère de l'intérieur.

Dès que l'appli-alerte est déclenchée, la personne victime est géo-localisée. En outre, la conversation et/ou les bruits environnants sont enregistrés, même si elle ne peut pas parler.

Cet outil peut donc être utilement conseillé aux victimes de violences intrafamiliales ou aux personnes qui se sentent en danger.

SOCIAL

VISITE DES PERSONNES HOSPITALISÉES OU EN MAISON DE RETRAITE

MOTS CLEFS	DETAILS
PRINCIPE	Est-il possible de rendre visite à une personne hospitalisée ou en maison de retraite durant la période de confinement ?
CONTACT	Les visites aux personnes fragiles et âgées présentes au sein des centres hospitaliers ou des maisons de retraite sont suspendues.